

EPA : Changements 2020 : dans le sens de la déqualification

Nouveauté 2020 : L'EPA se base sur l'approche compétences permettant de coller à la nouvelle classification des agents de droit privé. Il va évidemment dans le sens d'une déqualification des agents car les compétences répondant aux besoins ponctuels de l'employeur peuvent donc varier régulièrement.

Ce nouvel EPA intègre les fameuses compétences de savoir être ! Elles seront donc prises en compte dans le déroulement de carrière des agents ! Scandaleux.

De plus, les outils **d'auto évaluation (Atout Agent)** vont pouvoir être intégrés à l'EPA. Elle risque de biaiser l'entretien, une partie étant visible par le REA.

Bien entendu, nous restons opposés à toute classification et démarches basées sur les compétences et nous continuons à nous battre pour une réelle reconnaissance des qualifications des agents.

Pour la CGT, **l'approche compétences ne peut ni ne doit être abordée lors de l'EPA 2020.**



PACK DE DEMARRAGE (PDD) : une expertise votée à l'unanimité

Alors que la direction veut généraliser le Pack de démarrage, les élu.e.s du CSE décident, à l'unanimité, **de voter une expertise sur sa mise en oeuvre.**

La CGT, dès la présentation du projet, dénonçait un projet de **gestion « industrialisée »** de l'inscription des chômeurs en lieu et place d'un entretien personnalisé et confidentiel. Certes, l'ESI n'est pas satisfaisant : trop court, rendez-vous trop nombreux sur une ½ journée. La solution d'une inscription de masse s'organisant autour de 2 demi-journées ou sont condensés tous les ateliers, toutes les informations que nous donnions n'est pas une solution.

L'expérience dans les 2 sites qui l'ont mis en place est sans appel : épuisant pour les agents, avec trop d'informations pour les usagers. Le Pack de démarrage prend le pas sur le reste de l'activité (GPF).

Sur le site de La Courneuve, il a été convenu que les lendemains de PDD, les agents ne seraient pas planifiés sur des plages contraintes puisque cette activité est épuisante. Or, cet engagement ne peut être tenu en raison des absences imprévues et du maintien de l'activité de l'agence.

A la vue de tous ces éléments, l'ensemble des élu.e.s a décidé de voter une expertise permettant d'éclairer notre analyse sur le sujet.

Nous demandons au cabinet d'expertise la faisabilité sur les grands sites, en milieu rural (quid de la pause déjeuner pour les DE s'il n'y a rien autour de l'agence ? Quelle prise en charge pour les DE ?), quelles sont les conséquences précises sur les conditions de travail ? Sur l'organisation du travail ? Sur le maintien de notre activité ? Sur le service rendu aux usagers ?



COMMISSIONS DU CSE : Encore et toujours, la répartition des postes n'est pas démocratique !

Nous avons, lors du dernier CSE, constitué les 4 commissions obligatoires : ASC (activité sociale et culturelle), Economique, Politique Sociale (logement, formation, handicap, égalité pro) et des marchés.

La CGT a présenté des candidats sur les 4 commissions. L'alliance SNU-FO-CGC-CFTC nous en a généreusement donné 2 : l'une sur la commission Politique sociale et l'autre sur la commission des marchés.

Alors que nous aurions pu permettre à chaque OS d'être représentée, encore une fois, le choix de ces syndicats a été l'éviction de la CGT.



BILAN SOCIAL : la Direction refuse de donner des éléments d'analyse au Cabinet d'expertise

Nous avons voté, à l'unanimité, lors du CSE de décembre 2019, une expertise sur le bilan social. Le cabinet DEGEST a été mandaté pour la mener. Depuis, la Direction refuse de donner des informations au cabinet DEGEST, informations indispensables pour produire une expertise de qualité. Exemples, la **Direction refuse** de donner des extractions de fichier sur les personnels ayant quitté l'entreprise en 2019, refuse d'envoyer des tableaux de bord RH trimestriels, des extractions RH précises sur les promotions et types de promotion, ou encore le plan de formation détaillé de 2019. Alors que ces informations avaient été données en Région PACA. A nos interrogations sur le sujet, la seule réponse de la direction a été : nous ne sommes pas en PACA.

Pourquoi une telle rétention d'informations de la part de la Direction ? Les élu.e.s CGT s'en inquiètent.



ACTUALITE DES SITES...

Depuis le début de la mandature, un certain nombre de missions d'enquête (Bagneux, Stains, Mantes la Jolie...) ont été votées en CSE, puisque le CSE remplace aussi le CHSCT. Pour le moment, nous n'avons aucun retour. Or, si enquête il y a, c'est que des urgences ont été détectées ! Nous refusons de lésiner sur les moyens mis dans la protection des agents ! La situation de 2 sites a été vue en CSE récemment : Argenteuil et Mantes la Jolie.

Argenteuil

Une fenêtre de bureau est tombée sur 2 agents. L'un a été touché à la tête, l'autre au bras. Or, ce site avait fait l'objet d'une visite par Vinci qui avait attesté de la conformité des fenêtres. On peut s'interroger sur le marché de Pôle emploi Ile de France avec une entreprise aussi peu scrupuleuse !

La Direction s'est engagée à vérifier toutes les fenêtres des sites d'Ile de France. Où en est-on ?

Mantes la Jolie

De nombreux problèmes sont relatés depuis des mois sur ce site. Les méthodes de l'ELD laissent à désirer. Par exemple, lors des dernières séances DP, la CGT avait alerté sur des propos inadmissibles, notamment la menace de remplir des fiches de signalement contre des agents qui en rempliraient, ou d'autres choses tout aussi scandaleuses. Les points abordés lors de ce CSE concernaient l'opacité dans le choix des agents qui sont positionnés sur des postes spécifiques (AIJ) et la méthode violente avec laquelle des agents ont été retirés de ces postes. Le DR s'est engagé à s'y rendre lui-même. Hélas, son passage sur le site n'a pas apaisé les esprits. Au contraire. Aucune réunion avec les agents n'était prévue. Devant leur insistance, le DR leur a accordé 15 minutes... Quelle générosité ! Ils ont dû insister. Cette réunion n'a servi qu'à conforter les méthodes de la Direction locale.

Une mission d'enquête est en cours sur la situation. Les élu.e.s CGT ne laisseront pas les agents en souffrance.

Contactez-nous ! Rejoignez-nous !

Tous les vendredis, les élu.e.s CGT au CSE feront une permanence téléphonique. N'hésitez pas à nous contacter au 01.58.10.45.21 ou 01.58.10.45.22

Vos élu.E.s CGT au CSE :

Corinne Nirinamalala
Brigitte Meyer
Marie Saint Leger
Jean François Fabre
Francine Royon
Sophie Laloz
Nadège Lainez
Guy Olharan
Bruno Puech

corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr
brigitte.meyer@pole-emploi.fr
marie.saint-leger@pole-emploi.fr
jean-francois.fabre@pole-emploi.fr
francine.royon@pole-emploi.fr
sophie.laloz@pole-emploi.fr
nadeg.lainez@pole-emploi.fr
guy.olharan@pole-emploi.fr
bruno.puech@pole-emploi.fr



Contactez-nous ; syndiquez-vous syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>